

Pour votre bonne information, les examens seront corrigés en classe début janvier 2022.

DEMANDE DE PHOTOCOPIE D'EXAMEN/D'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Conformément à la législation (Circulaire ministérielle n°5762 du 10/06/2016), en application du Décret du 22 décembre 1994, il est possible de demander une copie d'examen de mon enfant si je le juge utile.

Je soussigné(e)

NOM et prénom :
 père / mère / tuteur légal¹ de

NOM et prénom de l'élève : **Classe :**

désire obtenir une photocopie de l'épreuve d'examen dont j'indique les références ci-dessous.

Branché	Professeur	Visa Service « Photocopies »
.....
		<i>Coût des copies</i>

Idéalement, toute demande de copie d'examen ou d'épreuve certificative devra être assortie d'une rencontre avec le professeur concerné. En temps de covid, cela paraît plus compliqué. Réunion de parents en distanciel le vendredi 14 janvier 2022. Aucun élève n'est autorisé à consulter les épreuves d'un autre élève.

Les demandes sont faites via ce formulaire, à l'accueil du Collège, par l'élève ou ses parents, entre le 22 décembre et le 19 janvier 2022. Pour les demandes ultérieures, s'adresser à la direction.

Les copies seront à retirer **à partir du lundi 24 janvier** moyennant paiement de la somme correspondant au nombre de feuilles imprimées. Le paiement se fera via l'application AP School.

Par la présente, je m'engage à payer les frais de photocopies des examens demandés.

Prix de la copie : 0,25€ par face (Décret du 22 décembre 1994, article 11).

Date :	Signature :
--------	-------------

Je soussigné(e) déclare avoir reçu une photocopie des documents repris ci-dessus. L'élève et ses parents s'engagent à n'utiliser cette copie que dans un but d'aide pédagogique, à ne pas transmettre la photocopie réalisée à une tierce personne, ni permettre à une tierce personne de les reproduire.

Date :	Signature :
--------	-------------

¹ Biffer les mentions inutiles